

## PROGRAMME NATIONAL FTJ EMPLOI - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Hauts-de-France

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Les départements du Nord et du Pas-de-Calais

**SERVICE GESTIONNAIRE :** DREETS Hauts de France - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** HDFRAGD586 Hauts-de-France\_ Accompagnement et formation des demandeurs d'emplois

**PROGRAMME :** Programme national FTJ Emploi - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1-FTJ.U-FTJ Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Les financements européens sont exclusivement attribués à des personnes morales.

Tout organisme privé ou public intervenant dans le champ des activités couvertes par l'appel à projets.

Spécialement, les opérateurs ayant une capacité à toucher les demandeurs d'emplois issus des secteurs en transformation et les demandeurs d'emploi de toute origine sectorielle.

S'agissant des associations, seules sont admises celles ayant souscrit un contrat d'engagement républicain (article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 30 000 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 12/05/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 07/07/2025



## DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Pacte vert pour l'Europe, nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne, a pour objectif ambitieux de transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources, compétitive, neutre en carbone d'ici à 2050 et où personne n'est laissé pour compte. Ainsi, la France s'est engagée dans un processus de décarbonation de son économie et s'appuie pour cela sur la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le plan national intégré énergie climat.

Dans ce cadre, le fonds de transition juste (FTJ), nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, vise à atténuer l'impact économique et social de la transition vers la neutralité climatique dans les territoires les plus émetteurs de CO2 d'origine industrielle.

Les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie concentrent respectivement 17% et 12% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France en 2017. La SNBC prévoit un objectif de réduction des émissions de GES de 35 % en 2030 dans l'industrie par rapport à 2015.

La décarbonation pourrait conduire des sites industriels à connaître une restructuration importante de leurs processus industriels, voire des fermetures de sites, et entraîner des conséquences socioéconomiques sur les territoires affectés.

L'évolution économique des secteurs industriels les plus émetteurs de CO2 aura par ailleurs des conséquences concrètes sur la structuration des métiers et les besoins de compétences, ce que confirment les projections réalisées par l'agence France stratégies et la direction de la recherche et des statistiques du Ministère du Travail (DARES). Les pertes d'emploi anticipées au niveau national dans les secteurs les plus exposés représentent 65 000 postes à l'horizon 2030 (métallurgie : - 9%, plastiques et minéraux non-métalliques : -13%, chimie : -8%, cokéfaction et raffinage : -20%).

Pour répondre à ces enjeux, la France bénéficie de 1,03 milliard d'euros au titre du Fonds de transition juste pour la période 2021-2027. Cette enveloppe est répartie entre un volet économique mis en œuvre par les conseils régionaux pour 70% des crédits et un volet social pour les 30% restants mis en œuvre par l'Etat via les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

L'éligibilité territoriale du FTJ est circonscrite à des territoires départementaux ou infra-départementaux de six régions métropolitaines où se concentrent les émissions de CO2 d'origine industrielle : Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Normandie, PACA et Pays-de-la-Loire.

Le volet social est mis en œuvre via le programme national FTJ qui prévoit plusieurs typologies de mesures éligibles, conformément à l'article 8 du règlement (UE) n°2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste :

- Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi ;
- Accompagnement et insertion des demandeurs d'emploi ;
- Inclusion active des demandeurs d'emploi, y compris les plus éloignés de l'emploi dans certaines zones du territoire FTJ présentant des vulnérabilités sociales spécifiques préexistantes.

Le programme national FTJ est ensuite décliné dans chaque région éligible au moyen d'un plan territorial de transition juste (PTTJ), document stratégique commun aux volets économique et social.



Le territoire de la région des Hauts-de-France bénéficie d'une enveloppe de 325 M€ de FTJ, dont 225,8 M€ en faveur de la diversification économique, crédits que le conseil régional déploie en sa qualité d'autorité de gestion au titre du programme régional FEDER – FSE + - FTJ 2021 – 2027 et 97,6 M€ au titre du volet social que la DREETS Hauts-de-France déploie au titre du PN FTJ en tant qu'autorité de gestion déléguée sous l'autorité du préfet de région.

Au regard des émissions de CO<sub>2</sub>, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont exclusivement bénéficiaires de ce fonds en Hauts-de-France.

Trois secteurs en transformation seront particulièrement impactés par les objectifs en matière de décarbonation :

1. Sidérurgie (acier et aluminium) ;
2. Production minérale non métallique (chaux, ciment et bétons, verre) ;
3. Chimie de production de polyéthylène et chimie fine basée sur la transformation des amidons.

Dans ces trois secteurs, 29 000 emplois directs sont menacés par les changements de processus de production. La DARES projette pour la région une baisse de 9% des effectifs d'ici à 2030 pour le secteur métallurgie (-900), -8% pour le secteur chimie-matériaux (-720) et -13% pour le secteur industrie de production minérale et non-métallique (-1 300). Au total, d'ici 2030, 2 920 emplois directs pourraient potentiellement disparaître. Pour le reste des emplois directs (soit un total de 26 080), ils devront a minima s'adapter à la transition de ces secteurs.

Par ailleurs, la diversification des activités économiques est potentiellement source de création de plus de 20 000 emplois directs d'ici 2030. Sur le seul territoire du Dunkerquois, par exemple, près de 15 000 recrutements sont prévus d'ici 2029 (Etudes CCI "Dunkerque 2030", septembre 2024), notamment avec l'implantation des gigafactories de batteries (2 ont déjà ouvert leurs portes depuis mai 2023).

En parallèle, le secteur du BTP et les activités de rénovation du bâti existant, sera un secteur moteur de destination des matériaux issus des activités de recyclage (démolition et revalorisation des déchets) ou de production d'isolants éco-sourcés. En ce sens la filière du lin et sa diversification en matière d'usage, plante majoritairement cultivée dans le nord et le nord-ouest de la France, présente un intérêt majeur en termes de performance énergétique et de réemploi.

Au global, en termes de diversification économique et de potentiel de développement, les principaux secteurs (secteurs en diversification) d'avenir créateurs d'emplois possibles pour les demandeurs d'emploi sont :

#### Filière des énergies renouvelables

Production EnR (énergies marémotrices, éoliennes, géothermique, solaire, biomasse) et de récupération d'énergie fatale (investissements dans les infrastructures de production ainsi que dans la production de chaleur alimentée par des ENR) et notamment le développement de la filière hydrogène.

- Production d'énergies renouvelables : production EnR (énergies marines renouvelables, hydrogène vert, éolien en mer), géothermie, solaire, biomasse... ;
- Solutions de stockage et de transport de l'énergie verte: batteries électriques, giga-factories et récupération d'énergie fatale... ;
- Chimie du végétale (exemple le lin) et la filière biomasse (notamment production de matériau en lien avec le BTP et l'éco-construction ;

- Filière du recyclage : (plastiques, verres, métaux et minéraux non métalliques, etc.), récupération et collecte, transformation et revalorisation des déchets... ;
- Dépollution et gestion des déchets ;
- BTP : éco-conception et rénovation thermique et énergétique du bâti existant ;
- Logistique en lien avec le développement de l'économie circulaire et la réduction des émissions du transport des marchandises (green- logistique en lien avec le Canal Seine NORD-EUROPE).

En termes de perspectives, notamment dans 2 grands secteurs, une étude réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en partenariat avec l'Etat, la mission REV 3, le conseil régional et la chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), montre que l'ensemble des mesures de transition énergétique constituent un vrai levier de développement économique et de créations d'emplois à horizon 2050 dans la région Hauts-de-France. Cette étude souligne que la transition écologique est une chance pour les territoires.

#### Les opportunités identifiées par secteur dans la région :

- **Les énergies renouvelables** : le nombre d'emplois liés au développement des énergies renouvelables serait multiplié par 4 entre 2015 et 2050 avec une augmentation de 7 000 à 31 000 emplois (en ETP = équivalent temps plein), avec un gain net de 22 800 emplois. A noter que ce sont les filières mobilisant de la biomasse (bois énergie et méthanisation) qui génèrent le plus d'emplois.
- **La rénovation énergétique des bâtiments** : l'emploi dans la rénovation énergétique des bâtiments augmenterait de 9 300 emplois entre 2015 et 2050, avec un gain net de 2 800 emplois.

Une étude menée par Pôle emploi montre que les enjeux de recrutement dans le secteur de la logistique sont majeurs notamment pour :

- Faire face aux besoins de la profession ;
  - Préparer les demandeurs d'emploi à acquérir les compétences attendues dont le niveau s'élève de plus en plus ;
  - Répondre aux enjeux des mutations (automatisation, maintenance, nouveaux modes de consommation qui impliquent de repenser les schémas logistiques...).
- **La logistique** :

Au niveau national, 135 000 nouveaux postes d'opérateurs logistiques sont attendus d'ici dix ans, principalement des ouvriers qualifiés de la logistique. (source DARES et France Stratégique).

Au niveau régional dans son ensemble, le Nord et le -Pas-de-Calais en particulier, est hissé à la 3e place nationale en termes d'emplois dans la logistique (étude Insee du mois d'août 2017 basée sur les chiffres 2014). Le territoire dispose d'un fort potentiel logistique avec 3 hubs majeurs à proximité (Delta 3 à Dourges, la métropole lilloise, ports de Dunkerque et Calais...) et le Canal Seine-Nord Europe (5000 à 6000 emplois sur 10 ans sont prévus).

Au global, en termes de diversification économique et de potentiel de développement, les principaux secteurs d'avenir créateurs d'emplois sont :

- **La filière des énergies renouvelables** : production EnR (énergies marémotrices, éoliennes, géothermique, solaire, biomasse) et récupération d'énergie fatale (investissements dans les infrastructures de production ainsi que dans la production de chaleur alimentée par des ENR) et notamment le développement de la filière hydrogène ;

- **La filière des solutions de stockage, de transport/distribution de l'énergie** (et activités associées de maintenance et de réparation) : batteries électriques (notamment hydrogène par électrolyse à haute performance), giga-factories...
- **La filière de la chimie du végétal/ biomasse** : bioéconomie en développant les activités de production et de transformation de la biomasse (y compris à partir de terres agricoles considérées comme friches ou jachères) notamment dans les domaines de la chimie du végétal, de l'agroalimentaire, de la construction/rénovation (matériaux issus du lin, paille, bois...), de l'énergie (dont biocarburant) ou de biotechnologies (dont les débouchés pour les usages en santé) ;
- **La filière du recyclage** : développement des activités récupération/collecte, de tri, de recyclage et de revalorisation des déchets (ex : composites, polymères, plastiques, métaux, matières premières critiques et stratégiques, alliages, superalliages, inox, déchets, matériaux issus de la déconstruction...);
- **BTP, éco-conception et rénovation thermique et énergétique du bâti existant** : accélération de la rénovation thermique et énergétique des logements les plus consommateurs (étiquette E, F, G) et à consommation intermédiaire (étiquette D) afin de réduire la précarité énergétique et de réduire l'empreinte carbone et environnementale. Investissement dans l'efficacité énergétique du bâti industriel et des procédés dans les secteurs en transformation et en diversification. Création, extension ou amélioration de systèmes de chauffage ou de refroidissement urbain efficaces, conformément à la directive sur l'efficacité énergétique ;
- **Transport et logistique** (mobilité douce, électromobilité, green- logistique en lien avec le Canal Seine Nord-Europe).

**THÈME** : Hauts-de-France – Accompagnement et formation des demandeurs d'emplois